

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2017

DELIBERATION N°17/024

Composition de la Commission Interne des Achats – Remplacement d'un membre suppléant

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU la Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE ;
- VU l'Ordonnance 2015/899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU le Décret 2016/360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- VU la délibération 16/095 du Conseil d'Administration du 3 juin 2016 relative à l'adoption du cadre d'organisation des procédures d'achat de l'Etablissement ;
- VU la délibération 16/096 du Conseil d'Administration du 3 juin 2016 relative à la composition de la Commission Interne des Achats.

Le Conseil d'Administration du 3 juin 2016, a désigné les membres de la Commission Interne des Achats, issus du Conseil d'Administration, comme suit :

Président, issu du conseil d'Administration :

M. Michel BRUN, ayant pour suppléant M. Jean-Yves MEYER

Second membre issu du Conseil d'Administration, qui exercera les fonctions de Président de la CIA en l'absence de celui-ci :

Mme Fabienne PERRIN, ayant pour suppléant M. Sami KEFI-JEROME

Suite à la fusion de l'intercommunalité dont M. MEYER était le représentant, celui ne siège plus au Conseil d'Administration de l'EPORA depuis le 1^{er} janvier 2017, le siège de membre suppléant qu'il occupait au sien de la Commission Interne des Achats doit de nouveau être pourvu.

Par ailleurs, et également suite à la fusion de l'intercommunalité dont il était issu, M. Michel BRUN, représente désormais la Communauté d'Agglomération Loire Forez et non plus la communauté de communes du Pays d'Astrée. Ainsi, celui-ci peut être maintenu dans son rôle de Président de la Commission interne des Achats,

Sur proposition du Président,

Désigne pour siéger au sein de la Commission Interne des Achats (CIA) en qualité de membre disposant d'une voix délibérative les quatre personnes suivantes :

- Président, issu du Conseil d'Administration :
M Michel BRUN, ayant pour suppléantMonsieur Xavier CEREA
- Second membre issu du Conseil d'Administration, qui exercera les fonctions de Président de la CIA en l'absence de celui-ci:
Mme Fabienne PERRIN, ayant pour suppléant M. Sami KEFI-JEROME

Le Directeur Général

Jean GUINET



Le Président du Conseil d'Administration

Dino CINERI



Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation.
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

13 MARS 2017

Guy LÉVI